Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260227-DECM26_27_02_06-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE LA TRINITE-PORHOET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel PHILIPPE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 13
Date de convocation : 19 février 2026

PRESENTS : MM. PHILIPPE Michel - PINEL Joël - THOMAS Angélique - AUTIN Michel - PORTIER Brigitte - LE GENTIL Monique - LAUNAY Loïc - LESPERT Gaylord - LE BORGNE Yannick - GILLET Nelly - TRAVERS Didier - LE CAM Gérard - HERVE Ludivine

ABSENTS : VETIL Christophe ayant donné pouvoir à Y. LE BORGNE - SALAUN Silvana

SECRETAIRE : conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme M. Gérard LE CAM, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DECM2026.27.02-06 : BUDGET COMMUNE – PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER – ANNEE 2025 :
Rapporteur : Joël PINEL, Adjoint

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Joël PINEL, 1ER adjoint,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260227-DECM26_27_02_06-DE

Déclare que le compte de gestion dressé – budget COMMUNE, pour l'exercice 2025, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus dits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

G. LE CAM

Le Maire,

MAIRIE DE LA TRINITE-PORHOET

M. PHILIPPE